

L'agglomération, comment ça marche ?

Lorient Agglomération c'est :

25 communes

208 000 habitants



CONFÉRENCE DES MAIRES

Composée des maires de toutes les communes, elle **peut être consultée, pour avis**, lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques de Lorient Agglomération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le fonctionnement se rapproche de celui des collectivités comme la mairie et le Conseil départemental, avec une assemblée, **le conseil communautaire, composée d'élus de toutes les communes.**

LES DÉLIBÉRATIONS

Le conseil communautaire, vote les principales décisions : réseau de transports collectifs, aides aux entreprises, équipements structurants, création d'une déchèterie, travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE



Composé du président, des vice-présidents et des conseillers délégués.

Il **débat des dossiers en amont** du conseil et **prend des décisions** sur la vie courante.

LE PRÉSIDENT



Élu par les conseillers, il est le **chef de l'administration** (comme le maire dans une commune) et possède des pouvoirs propres.

Les principales compétences

- Développement économique, emploi et insertion professionnelle
- Tourisme, loisirs et nautisme
- Aménagements urbains et politique foncière
- Politique de l'habitat
- Déplacements et mobilité
- Prévention, collecte et valorisation des déchets
- Eau et assainissement
- Protection de l'environnement
- Transition énergétique
- Enseignement supérieur et recherche
- Numérique et innovation
- Promotion du territoire

ROKOVOKO